



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE PARIS

Arrêté préfectoral n° 75-2019-04-15-002 instituant la commission de propagande pour Paris en vue de l'élection des représentants au Parlement européen du 26 mai 2019

Le préfet de la région d'Île-de-France,
préfet de Paris,
Officier de la Légion d'honneur
Commandeur de l'ordre national du Mérite

Vu le code électoral ;

Vu la loi n° 77-729 du 7 juillet 1977 relative à l'élection des représentants au Parlement européen, et notamment son article 17 ;

Vu le décret n° 79-160 du 28 février 1979 portant application de la loi n° 77-729 du 7 juillet 1977 relative à l'élection des représentants au Parlement européen, et notamment son article 6 ;

Vu le décret n° 2019-223 du 23 mars 2019 portant application de l'article 87 de la loi n° 2019-222 du 23 mars 2019 de programmation 2018-2022 et de réforme pour la justice instaurant un vote par correspondance pour les personnes détenues à l'élection des représentants au Parlement européen, et notamment son article 5 ;

Vu le décret n° 2019-188 du 13 mars 2019 portant convocation des électeurs pour l'élection des représentants au Parlement européen ;

Vu l'ordonnance du 9 avril 2019 de la première présidente de la cour d'appel de Paris et la désignation effectuée par le directeur des services-courrier-colis de La Poste de Paris ;

Sur la proposition du préfet, secrétaire général ;

ARRÊTE :

Article 1^{er} : Une commission de propagande est instituée à Paris en vue de l'élection des représentants au Parlement européen. Elle est composée comme suit :

Président :

M. Jean-Michel HAYAT, président du tribunal de grande instance de Paris, titulaire ;

Mme Claire DAVID, première vice-présidente du tribunal de grande instance de Paris, suppléante ;

Membres :

- Mme Anne GILLOT, chef du bureau des élections, du mécénat et de la réglementation économique à la préfecture de Paris, titulaire ;
- Mme Alice CHATEAU-MOREAU, adjointe à la chef du bureau des élections, du mécénat et de la réglementation économique, suppléante ;
- M. Laurent ISSERTE, cadre à La Poste, titulaire ;
- M. Philippe VIGNERON, cadre à La Poste, suppléant.

Secrétaires :

- Mme Emmanuelle BOUILLIER, attachée au bureau des élections et des études politiques du ministère de l'intérieur
- Mme Jenny THEINER, attachée au bureau des élections et des études politiques du ministère de l'intérieur
- Mme Catherine KATZENSTEIN, chargée de l'organisation des élections à la préfecture de Paris.

Article 2 : La commission siège à la préfecture de Paris, 5, rue Leblanc, 75015 Paris. Elle sera installée le lundi 6 mai 2019.

Article 3 : Les candidats têtes de liste ou leur représentant peuvent participer, avec voix consultative, aux travaux de la commission.

Article 3 : Le préfet, secrétaire général de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris et le directeur de la modernisation et de l'administration sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris et de la préfecture de Police, accessible sur le site Internet de la préfecture de Paris (www.ile-de-france.gouv.fr), et notifié aux personnes visées à l'article 1^{er} du présent arrêté.

Fait à Paris, le **15 AVR. 2019**

Le préfet de la région d'Île-de-France,
préfet de Paris



Michel CADOT

—